

# ARPSM Infos

## Pêche du BAR :

Maximum 5 bars par jour et par personne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017. Cette mesure ne concerne que le bar franc ou loup (*dicentrarchus labrax*) et non pas le bar moucheté (*dicentrarchus punctatus*)

## Cours de pêche :

Les dates des cours sont disponibles sur le site internet.  
Vous pouvez vous inscrire par le biais de l'agenda figurant dans l'espace membres.

## 8 Avril concours amical non qualificatif

Ce concours, en projet, est demandé par des élèves de BTS du lycée aquacole de Bourcefranc.

Il s'agit pour eux de réaliser un mémoire sur leur capacité à organiser un événement en rapport avec la mer.

Merci de noter cette date, votre présence sera très appréciée.

Des informations complémentaires vous parviendront en temps utile.

## Comité Directeur du 10 Février :

Election du bureau : retrouver le détail sur le site internet rubrique « contacts ».

Au plaisir de se retrouver pour ce premier concours de l'année.

L'équipe ARPSM

## A.R.P.S.M. LA ROCHELLE BULLETIN D'ENGAGEMENT

### CONCOURS « Congrès » du : 19 Mars 2017

Nom et Prénom : .....  
Date de naissance : ...../...../..... Catégorie.....  
Club : .....  
N° de licence : .....avec cachet médical !  
**Si skipper, nom du bateau** : .....  
**Nom du Matelot** : .....  
**Adresse email** : .....

**Téléphone** : ..... Signature

**Engagement : 44€ pour les adultes et 20€ pour les jeunes**

### COMMANDE D'APPÂTS

Je retiens les appâts congelés suivants (selon disponibilité)

ENCORNETS (poche) 6 €.....\*

\*Indiquer le nombre.de poche

### **ATTENTION !!!**

Les appâts commandés devront être réglés en même temps que l'engagement, par un chèque séparé, à l'ordre de : A.R.P.S.M. La Rochelle.

### INSTRUCTIONS

Le bulletin d'engagement est à adresser **impérativement avant le 11 Mars 2017 date réception du courrier.**

accompagné du règlement libellé à l'ordre de : **A.R.P.S.M.** à :

**ARPSM  
Jean-Michel PELTIER  
22 rue de la Filature  
17000 LA ROCHELLE**

**Tel : 06 26-45-61-09 E-Mail [jeapeltier17@orange.fr](mailto:jeapeltier17@orange.fr)**

**Tout bulletin non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte.**

Rappel : La licence délivrée au pratiquant engage celui-ci à respecter l'ensemble des règles et règlements.